

Planification et urbanisme

2 - SCoT : objectifs et contenus

Daniel Costes – DDT 12

Stéphane Bonnaud – DDT 81

**Formation des
commissaires enquêteurs**

Mai 2018



Objectifs du SCoT

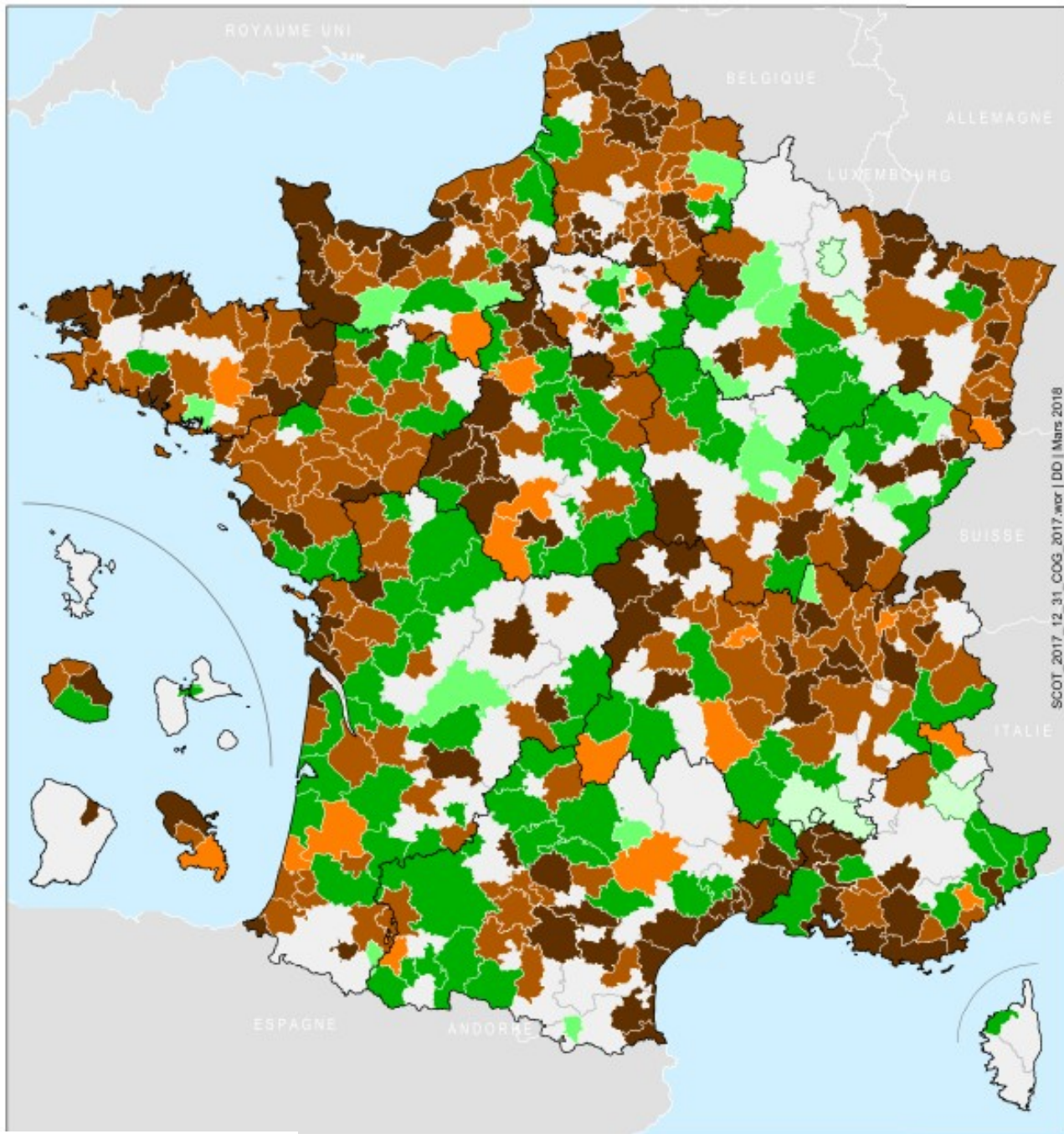
Le **SCoT** est :

- l'outil de conception et de mise en œuvre d'une **planification stratégique intercommunale** (à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine), dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable ;
- le cadre de référence pour les **différentes politiques sectorielles** (espace, urbanisme, habitat, mobilité, aménagement commercial, environnement).

Il respecte 3 principes :

- **équilibre** entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- **diversité des fonctions** urbaines et de mixité sociale ;
- **respect de l'environnement.**

Dynamique de l'avancement des SCoT au 31/12/2017



Etat d'avancement au 31 décembre 2017

- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | Périmètre du SCOT arrêté (4) |  | SCOT en élaboration : projet arrêté (24) |
|  | EP support du SCOT créé (19) |  | SCOT approuvé (184) |
|  | SCOT en élaboration : délibération prise (106) |  | SCOT en révision (132) |

Source : DGALN/DHUP/QV3 - SUDOCUH 31/12/2017
Cartographie : DGALN/SAGPI/SDP/BCSI



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Contenu du SCoT

Rapport de présentation

- Diagnostic
- État initial de l'environnement
- Justifie et explique les choix retenus
- Analyse préalable de la consommation d'espaces (10 ans)
- Décrit l'articulation du SCoT avec documents supra
- Identifie les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation

PADD

Choix **stratégiques** et politiques retenus sur le territoire pour l'ensemble des thématiques :

- Urbanisme
- Logement
- Transport
- Qualité paysagère
- Communications numériques
- Préservation des continuités écologiques
- Tourisme,
- ...etc...

DOO

Document sur la base duquel s'établira la **compatibilité** des PLU

Il précise les orientations générales en fixant des prescriptions (règles particulières et préconisations qui s'imposent en terme de compatibilité) et des recommandations (intentions générales, les grands principes et bonnes pratiques communes à tous), qui vont permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Une question de réglages.....



.....et d'intensité.....

Les procédures d'évolution du SCOT

La **révision** (L.143-29 à 31) qui concerne les changements portant sur :

- le PADD
- certaines dispositions du DOO (*L.141-6 et L.141-10 : espaces protégés, continuités écologiques, objectifs chiffrés consommation de l'espace*)
- la réduction de l'objectif global de logements

La **modification** concerne les changements du DOO en dehors de ceux prévus dans la révision (L.143-32)

La **modification simplifiée** qui concerne les autres cas et la rectification pour erreur matérielle (L.143-37)

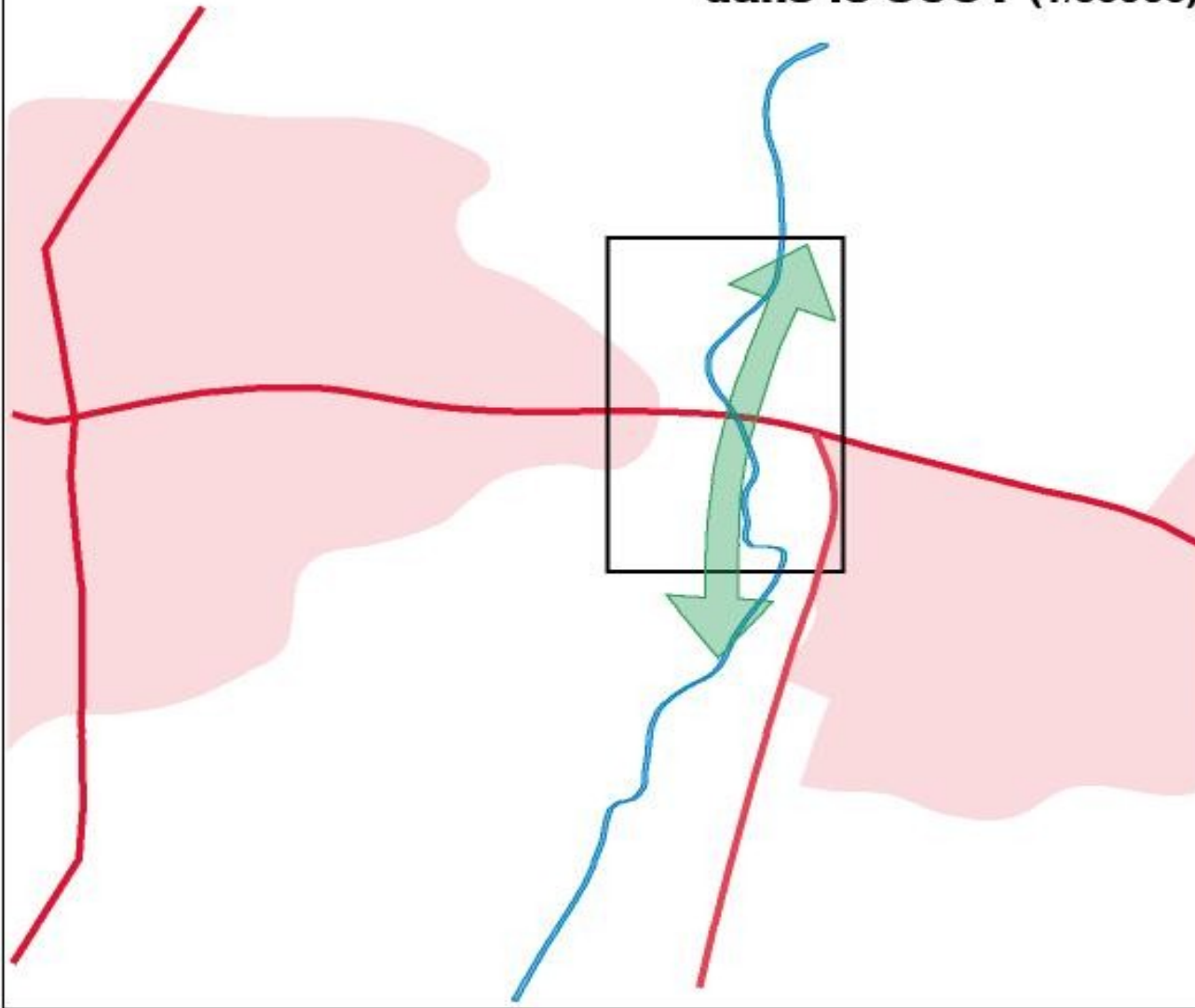
La **mise en compatibilité** avec une Déclaration de **P**rojet (**DP**) ou Déclaration d' **U**tilité **P**ublique (**DUP** - L.143-44 à 50)

Toutes ces procédures sont soumises à **enquête publique** sauf la **modification simplifiée**

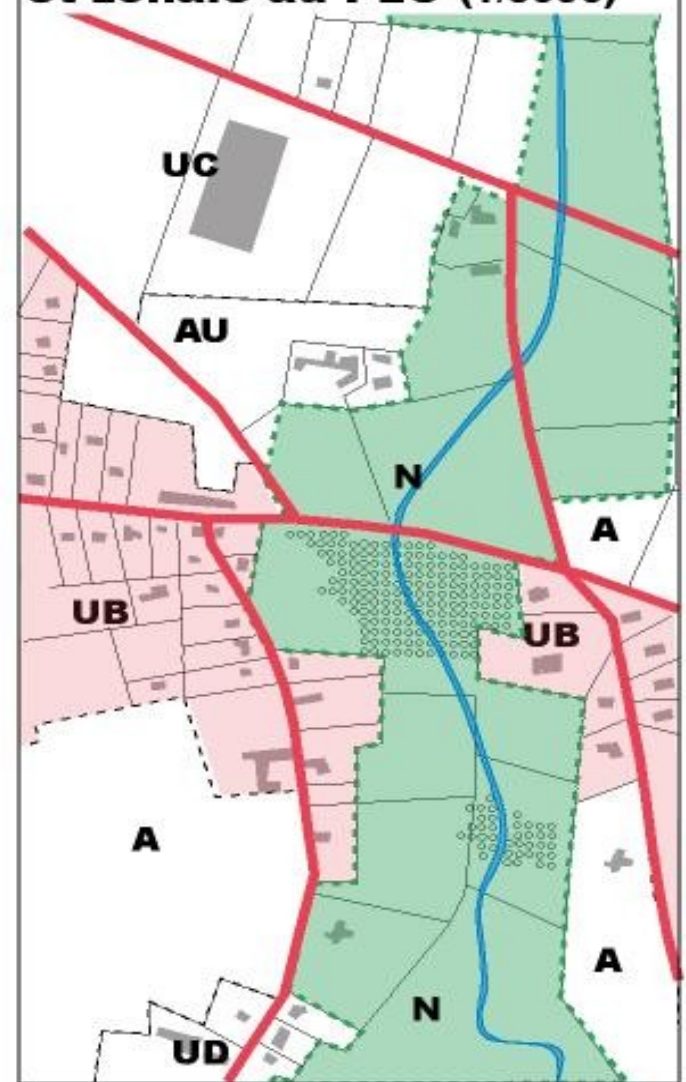
Exemple de compatibilité SCOT/PLU

Exemple de compatibilité d'un principe entre SCOT et PLU

Inscription d'un principe de coulée verte dans le SCOT (1/50000)



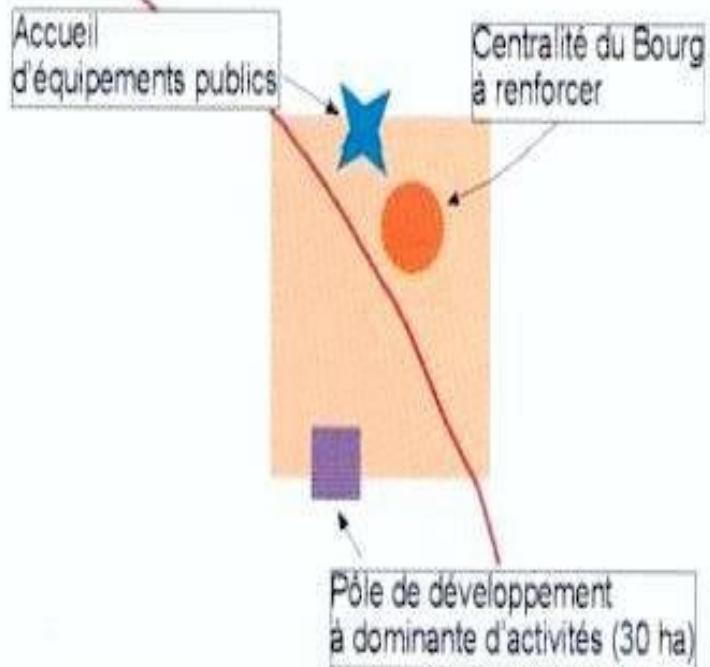
Transcription parcellaire et zonale au PLU (1/5000)



Le document d'orientation localise une coulée verte, axée sur la rivière. Le PLU en tire les conséquences en matière de délimitation parcellaire, de zonage et de règlement, selon le principe de compatibilité.

Exemple de compatibilité SCOT/PLU

Orientation du SCOT concernant un point d'appui



La représentation symbolique et la localisation indicative du SCOT permet d'apprécier à l'échelle du PLU la traduction réglementaire des orientations.

Exemple de déclinaison dans le PLU

